

Lettre ouverte aux parents de nos élèves

Chers parents,

Parce que vous aussi, vous êtes les premiers concernés par la réforme sur les rythmes scolaires et parce que le peu d'informations dont vous disposez ne permet pas de mesurer l'ampleur des changements à venir, nous tenons à vous associer à nos réflexions par l'apport de précisions concernant le décret sur les rythmes scolaires et le projet de loi sur la refondation de l'école.

Oui, les jours et les semaines d'école sont fatigants pour les élèves ! Mais non, à aucun moment la réforme ne prend en compte le véritable intérêt des enfants !

Ainsi, la réforme des rythmes scolaires, qui devrait s'appliquer en 2013 ou en 2014 selon les communes, mettrait en place une **demi-journée de classe supplémentaire** et laisserait toute latitude aux collectivités territoriales pour proposer sa propre organisation de la semaine scolaire ! Selon la commune ou le département dans lequel elles se trouvent, les écoles pourraient donc avoir un fonctionnement totalement différent !

Quelles sont les conséquences de ce projet pour vos enfants et pour l'école publique ?

■ Les journées de nos enfants seront allégées.

NON, la journée et la semaine de nos enfants ne seront pas allégées !

❖ Exemple d'une école où la journée d'enseignements obligatoires se terminerait à 15h45. Combien de parents auraient alors la possibilité de récupérer leur enfant à cette heure-ci ? Combien d'employeurs accorderaient cette « faveur » ? L'immense majorité des enfants découvrirait donc la prise en charge périscolaire ; prise en charge **payante** ! Sans compter, la garderie du soir jusqu'à 18h ou 19h.

❖ Exemple d'une école où la journée d'enseignements obligatoires se terminerait à 16h, voire 16h15. L'actuelle journée d'école ne serait alors amputée que de 15mn voire 30mn selon les jours. A cela, s'ajouterait donc la matinée du mercredi, qui pourrait se dérouler de 8h30 à 12h.

A qui peut-on faire croire qu'une demi-journée supplémentaire d'enseignement et quelques minutes de moins chaque jour, diminueraient la fatigue de l'enfant ? Est-ce répondre réellement à leurs rythmes ?

■ Plus de garderies collectives avec moins d'adultes pour les encadrer.

Dans le cadre de cette réforme le Ministre Peillon vient d'annoncer que les normes jeunesse et sport seront modifiées (**pour les moins de 6 ans, le taux d'encadrement passerait de 10 à 14 et pour les plus de 6 ans, ce taux passerait de 14 à 18**). Ainsi il y aurait **plus d'enfants par animateur pour les activités périscolaires**. De plus, nous savons très bien que toutes les collectivités territoriales ne seront pas en mesure d'offrir des activités artistiques, culturelles ou sportives de qualité faute de moyens.

A qui peut-on faire croire que pratiquer plus d'activités collectives périscolaires dans des groupes où les enfants seraient plus nombreux par animateur, pourrait être bénéfique aux enfants ?

Par ailleurs, ce seraient les conditions de sécurité des enfants et les conditions de travail des animateurs qui ne seraient plus respectées !

■ Des projets Educatifs territoriaux différents d'une école à l'autre. La fin de l'égalité des droits ?

Le projet ministériel de réforme des rythmes scolaires prévoit la mise en place d'un « Projet Educatif Territorial » dans chaque école. Les enseignants que nous sommes, seraient ainsi placés **sous la responsabilité de la Mairie pour une partie de notre temps de service où nous devrions mettre en œuvre ce projet local.**

■ Ce ne serait plus l'école de la République avec l'égalité des droits des enfants devant l'instruction mais

l'école des territoires. A terme, il n'y aurait plus vraiment de programmes nationaux, donnant droit à des diplômes nationaux, mais des projets locaux différents d'une école à l'autre, selon les « territoires »...

Nous sommes enseignants et nous ne pouvons accepter que les droits de nos élèves, vos enfants, dépendent de décisions prises localement générant injustices et inégalités. Nous estimons que cela peut être dangereux pour vos enfants et pour l'avenir de l'Ecole publique républicaine. **Défendre notre indépendance professionnelle et donc notre statut de fonctionnaire d'Etat, c'est en définitif, défendre le droit à l'instruction pour tous les enfants.**

Par ailleurs cette « réforme », dont tout le monde reconnaît qu'elle va générer de nouvelles charges très importantes aux communes se traduirait inévitablement par **une hausse des impôts locaux (ou par la diminution, voire la suppression, de certains services publics) et l'augmentation des tarifs des activités périscolaires.**

Pour conclure :

Cette réforme ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite scolaire pour les élèves. Si elle s'appliquait, elle ne pourrait que contribuer à dégrader les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels qui travaillent aux côtés de vos enfants. **Pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants, il faut créer des postes pour baisser le nombre d'élèves par classe et assurer le remplacement des enseignants absents, faire profiter les élèves qui en ont besoin de l'aide spécialisée des enseignants du RASED, réécrire les programmes afin d'introduire des pratiques respectueuses des rythmes d'apprentissage des élèves.**

Parce qu'il s'agit de l'avenir de nos élèves, de vos enfants, nous invitons tous les parents d'élèves à soutenir les actions que nous engagerons pour l'abandon de ce projet de décret.